Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 21 novembre 2024 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 octobre 2024
2. Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA du 26 novembre 2024 - Décisions
3. Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Environnement du 27 novembre 2024 - Décisions
4. Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Finances du 27 novembre 2024 - Décisions
5. Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Eau du 27 novembre 2024 - Décisions
6. Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Développement du 27 novembre 2024 - Décisions
7. Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Projets Publics du 27 novembre 2024 - Décisions
8. Assemblée Générale Ores le 28 novembre 2024 - Décisions
9. Assurance collective hospitalisation - Service social collectif - Adhésion
10. Fabrique d'église de Lacuisine - Compte 2023 - Approbation
11. Fabrique d'église - Saint-Martin Muno - Budget 2025 - Approbation
12. Fabrique d'Eglise de Villers-Devant-Orval - Budget 2025 - Approbation

13. Taux de couverture du coût-vérité prévisionnel 2025 des déchets - Approbation

14. Règlement-Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice d'imposition 2025 - Approbation

15. Règlement taxe sur les demandes de changement de nom - Approbation

16. Vente de bien à Sainte-Cécile - Décisions

17. Vente de bien à Florenville - Décisions

18. Constitution d'emphytéose entre la Ville et Ores - Projet d'acte authentique - Approbation

19. Restauration de milieux par le Parc National de la Vallée de la Semois - Approbation du devis en vue de la mise en œuvre de projets dans les bois soumis au régime forestiers

20. Pic Pimaci 2022-2024 Rue des Epérires- Décisions

HUIS CLOS

21. Valorisation traitement pour services prestés dans le secteur privé - Responsable de Projet pour l'Accueil Extrascolaire et pour les Plaines

22. Ratification - Désignation d'une Auxiliaire d'éducation à mi-temps à partir du 04.11.2024 jusqu'au 04.07.2025 - Lacuisine

Communication(s)

23. Communication Prise en charge sur fond propre de 2 périodes Institutrice Primaire - Du 01.10.2024 au 04.07.2025

Par le Collège,

La Directrice Générale, La Bourgmestre,





Réjane STRUELENS Caroline GODFRIN